

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 661

présenté par
Mme Vidal

ARTICLE PREMIER

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
À la première phrase de l'alinéa 15, substituer au mot :

« celle »

les mots :

« la possibilité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.